



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 2 octobre 2018 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Daniel Racette, Alain Poissant et madame Annie Lussier. Était absent monsieur Marc Gaudreau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Félix Champagne-Picotte était présent. La séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018
 - 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2018
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Demande d'aide financière de l'organisme Apprendre en cœur
 - 7.3 Demande d'aide financière du centre des femmes La Marg'Elle
8. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 8.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller M. Daniel Racette
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice
10. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 10.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le conseiller M. Alain Dumouchel
 - 10.2 Octroi de contrat suite à l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offre numéro 11092018 pour l'installation d'un débitmètre d'eaux usées
 - 10.3 Autorisation à la direction générale d'octroyer un contrat pour la réfection d'une section des accotements du rang de l'Église
11. **GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS**
 - 11.1 Comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 12.1 Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau
 - 12.2 Adoption du projet de *Règlement 2018-293* modifiant le *Règlement 2015-261 de Construction*
13. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
 - 13.1 Comité de la gestion de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier
14. **GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD**
 - 14.1 Responsable de la gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice
15. **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 15.1 Responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le maire M. Ronald Lécuyer
 - 15.2 Adoption du règlement numéro 2018-291 *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*
 - 15.3 RETIRÉ
16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
17. **VARIA**
 - 17.1 Engagement municipal sur le transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
 - 17.2 Acceptation de la démission de M. Carl Simard à titre de directeur – urbanisme et travaux publics



No de résolution
ou annotation

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-10-171 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

Trois personnes présentes dans la salle

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC – Quel est le point retiré ?

6. LÉGISLATION

18-10-172 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

18-10-173 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2018

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2018, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

18-10-174 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **157 711,92 \$**; **ET QUE** ce rapport soit classé sous le numéro **2018-10** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 - Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

18-10-175 Demande d'aide financière de l'organisme Apprendre en cœur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière dans le cadre d'une activité de levée de fond ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre des services à plus de 200 familles de notre région ;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la demande de l'organisme Apprendre en cœur pour un montant de 100 \$ et **DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 2 - Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE			
# 3 - Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE			
# 4 - Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :					

18-10-176 Demande d'aide financière du Centre de Femmes La Marg'Elle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière dans le cadre d'une activité de levée de fond ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre des services d'accueil, d'écoute et de support aux citoyens de notre région ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la demande du Centre de Femmes La Marg'Elle pour un montant de 100 \$ et **DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 2 - Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE			
# 3 - Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE			
# 4 - Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :					

8. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller M. Daniel Racette

- Rien à signaler

9. GESTION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

- Monsieur Boulerice nous mentionne que l'activité « Portes ouvertes » de la caserne a été un succès.

10. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le conseiller M. Alain Dumouchel

- Rien à signaler

18-10-177 Octroi de contrat suite à l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offre numéro 11092018 pour l'installation d'un débitmètre d'eaux usées

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 17-05-069 engageant la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet d'aménagements d'un corridor actif dans le cadre du programme PIQM-MADA ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 18-08-140 Autorisation à la Direction générale pour aller en appel d'offres sur le site du *Système de service électronique d'appel d'offres (SEAO)* le pour l'installation d'un débitmètre d'eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a été en appel d'offres sur le site Internet du SEAO le 11 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur – urbanisme et travaux publics a procédé à l'ouverture des enveloppes des soumissionnaires le 27 septembre 2018 à 11 h 01 en présence du Directeur général ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix soumis taxes incluses
Groupe Québeco Inc	57 089,69 \$
Avizo Experts-conseils	87 160,83 \$
Le Groupe LML Ltée	70 993,61 \$



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la proposition a été réalisée et qu'elle est conforme au devis ;

II EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour l'installation d'un débitmètre d'eaux usées à *Groupe Québeco Inc.* tel que stipulé dans le formulaire de soumission pour une somme totale de 57 089,69 \$ taxes incluses **ET QUE** cette dépense soit payée via le surplus non affecté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR VOTE CONTRE (O) (N)	
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O		ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :			ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :			REJETE	

18-08-178 Autorisation à la direction générale d'octroyer un contrat pour la réfection d'une section des accotements du rang de l'Église

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation à trois (3) entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont répondues à l'appel d'offres et qu'une troisième a déclinée ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seraient remboursable par un programme d'aide provincial ;

II EST PROPOSÉ D'AUTORISER la direction générale d'octroyer un contrat pour la réfection d'une section des accotements du rang de l'Église pour un montant maximum de 25 000 \$ taxes incluses **ET QUE** cette dépense soit payée via le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR VOTE CONTRE (O) (N)	
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O		ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :			ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :			REJETE	

11. GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

Rapport du responsable du comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier

- Annie nous informe de la tenue d'une soirée Halloween conjointement avec la Municipalité le soir du 31 octobre prochain.

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport du responsable de la gestion de L'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau

- Absent

18-10-179 Adoption du projet de Règlement 2018-293 modifiant le Règlement 2015-261 de Construction afin d'abroger l'obligation de produire une étude du sol sur la capacité portante

CONSIDÉRANT QUE le 4^e paragraphe de l'article 20. Fondation stipule que « Il est également permis pour un usage agricole d'ériger un bâtiment sur une dalle structurale, de type radier. Toutefois si le bâtiment à plus de 150 mètres carrés, les plans des fondations ont été conçus et signés par un ingénieur, membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. (Une étude du sol sur la capacité portante ait été réalisée préalablement aux plans d'ingénieur.) » ;

CONSIDÉRANT QUE cette exigence a pour effet d'allonger le processus d'émission de permis de construction ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le projet de *Règlement 2018-293 modifiant le Règlement 2015-261 de Construction afin d'abroger l'obligation de produire une étude du sol sur la capacité portante*, **ET** que le projet de règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR VOTE CONTRE (O) (N)	
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O		ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :			ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :			REJETE	



No de résolution
ou annotation

13. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier

- Il y a eu la tenue d'une rencontre Biblio Qualité. Pour obtenir de nouveaux sceaux, il faudrait agrandir la bibliothèque. En général, la bibliothèque fonctionne bien à l'exception du numérique.

14. **GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD**

Rapport du responsable du comité de gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

- Une activité « Portes ouvertes » est prévue à la fin des travaux.

15. **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

Rapport du responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le maire M. Ronald Lécuyer

- Une rencontre avec le comité Ressources humaines est prévue le 11 octobre prochain.

18-10-180 Adoption du Règlement numéro 2018-291 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux abrogeant le Règlement numéro 2016-279

CONSIDÉRANT QUE le présent Règlement abroge le *Règlement numéro 2016-279 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* et tout règlement antérieur ayant le même objet et édicté par une résolution de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé, le 10 juin 2010, le projet de loi 109 concernant la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, présenté par monsieur Laurent Lessard, ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, laquelle Loi a été adoptée le 30 novembre 2010 et sanctionnée le 2 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 10 juin 2016, le projet de loi 83 concernant la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale crée, en outre, une obligation aux municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE ladite Loi prévoit à l'article 19 qu'un manquement au Code d'éthique et de déontologie visé à l'article 16 par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect de tout contrat de travail, l'application d'une ou de plusieurs mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement selon la nature et la gravité du manquement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant le numéro 18-09-164 a été donné par le conseiller Gaétan Boulerice à une séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux employés présents dans les délais prévus et que tous les employés présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal.

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le présent Règlement, **ET QUE** le Règlement soit classé aux livres des règlements et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

18-10-181 RETIRÉ

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier		# 5 – Daniel Racette		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant		ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution
ou annotation

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen a demandé si c'était normal qu'un abri tempo, en façade, ne soit pas démonté. L'abri est localisé au 568 rang des Sloan. M. X. lui a répondu que ce n'était pas normal car il y a des dates à respecter.

17. VARIA

18-10-182 Engagement municipal sur le transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux, faisant partie intégrale de la présente résolution, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2019.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	√

18-10-183 Acceptation de la démission de M. Carl Simard à titre de directeur – urbanisme et travaux publics

CONSIDÉRANT que le 28 septembre 2018 M. Carl Simard a remis sa démission à titre de directeur – urbanisme et travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ QUE le conseil municipal accepte, la démission de M. Carl Simard et remercie ce dernier pour tous les services rendus à la municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	√



18.

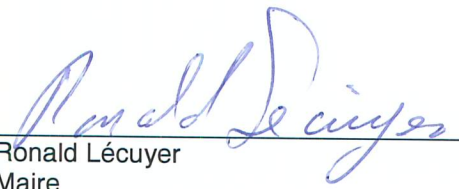
CLÔTURE DE LA SÉANCE

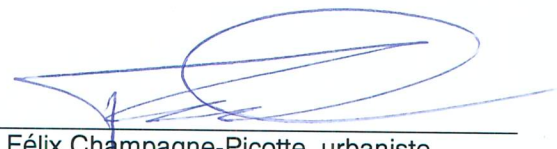
18-10-184 Levée de l'assemblée

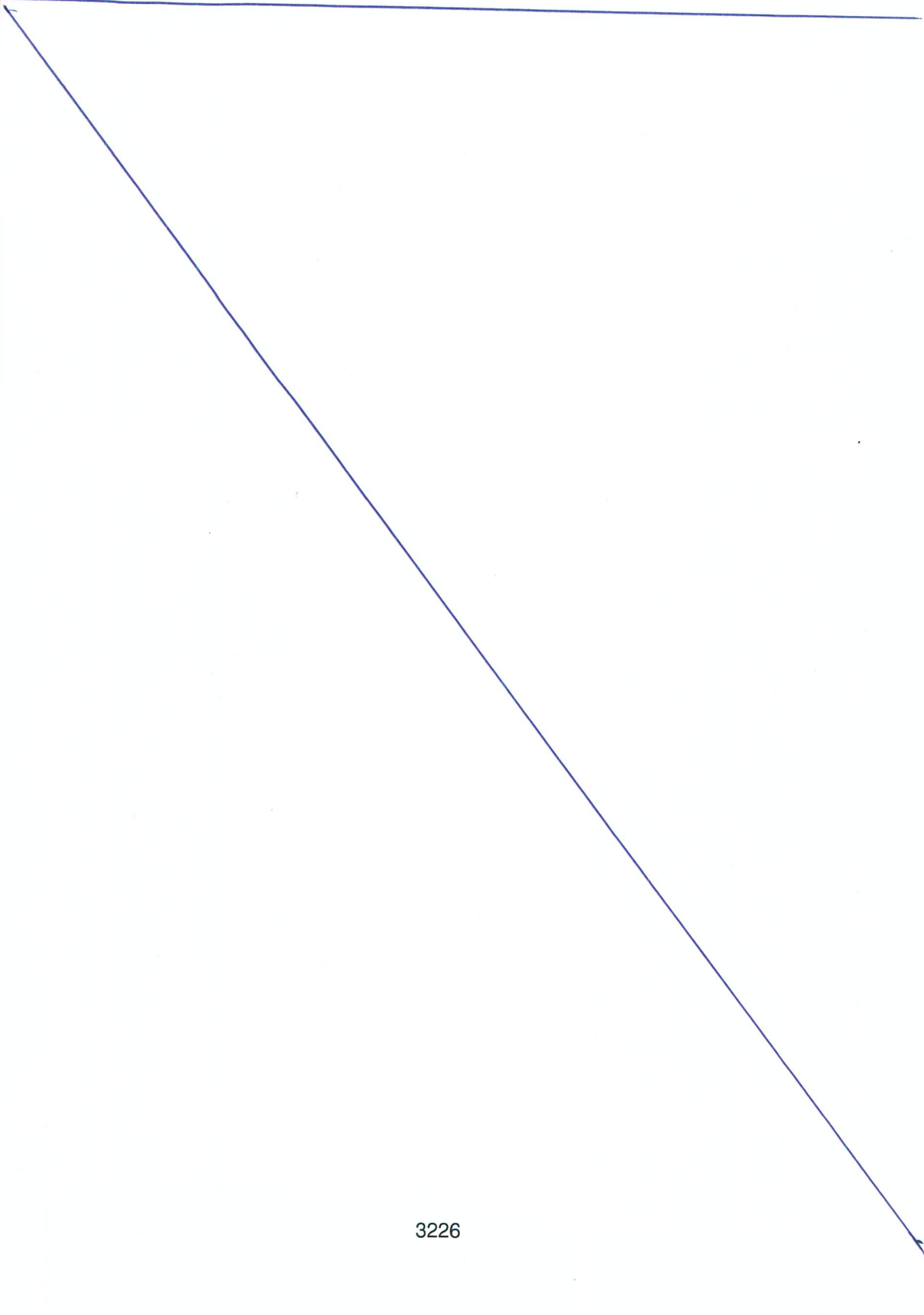
II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20 h 45.

No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#	Nom	Vote		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :			ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ ✓
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :			ADOPTÉ A LA MAJORITÉ
						REJETÉ


 Ronald Lécuyer
 Maire


 Félix Champagne-Picotte, urbaniste
 Directeur général et secrétaire-trésorier





No de résolution
ou annotation

